

# Nouveau - 2016

## L'OUVRAGE D'ACTUALITE

### 'GUIDE TECHNIQUE UNIVERSEL DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET AUTRES CONTRATS ASSIMILES'

## RESUME SUCCINCT

### CONTENU DE 'L'OUVRAGE D'ACTUALITE'

Celui-ci porte sur la période de 2002 à 2016, soit depuis le décret présidentiel n° 02-250 du 24 juillet 2002 portant réglementation des marchés publics de l'époque jusqu'au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, entré en vigueur le 20 décembre 2015.

Il traite donc du sujet des 'marchés publics' de la façon suivante :

Fondamentalement :

- Il analyse d'une manière complète et détaillée dans leur versant 'marchés publics' respectivement d'une part, la loi n°06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption y inclus son complément par l'ordonnance n°10-05 du 26 août 2010 et d'autre part, l'ordonnance n°07-01 du 1<sup>er</sup> mars 2007 relative aux incompatibilités et obligations particulières attachées à certains emplois et fonctions.

Sachant que ce sont les retombées de ces deux textes décrites notamment dans cet ouvrage qui, en faisant l'actualité nationale et internationale, justifient donc la locution afférente à son logo de ' **L'OUVRAGE D'ACTUALITE** '.

Conséquemment :

- Il retrace le travail colossal effectué par les Pouvoirs publics en vue d'élaborer le nouveau cadre législatif et réglementaire, au sens de tous les textes dédiés au domaine des marchés publics, en vue d'y instaurer la transparence et la concurrence loyale et promouvoir les valeurs et autres actions et conditions de prévention et de lutte contre la corruption consécutivement à la promulgation de la loi n°06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption ;

- Il développe d'une manière exhaustive et détaillée, la mise en œuvre des dispositions d'application correspondantes subséquentes à tous les textes promulgués dans ce sens durant la période considérée ci-dessus, en touchant les séquences et les cycles de vie d'un marché public incluant sa préparation, sa mise en concurrence, sa passation et réalisation en incorporant l'adjonction d'éventuels avenants, en le faisant transiter par les différents contrôles d'étapes prescrits s'inscrivant plus particulièrement dans le cas précis de la stratégie des Pouvoirs publics en matière de prévention du favoritisme, du conflit et de la prise illégale d'intérêt et, d'une manière générale, de la corruption et autres octrois d'avantages dits injustifiés ;

- Il met l'accent sur les contenus des outils d'aide à la décision, les caractéristiques des processus opérationnels et décisionnels et les obligations légales des intervenants concernés et ce quelque soit le statut de l'institution, organisme ou entreprise publique économique (EPE) et celui de son cocontractant national ou international.

A ce sujet, vous trouverez, ci-jointe, la FICHE TECHNIQUE portant sur la qualité de l'auteur ainsi que sur les caractéristiques, les points forts et les éléments essentiels qui y sont traités.

Cette FICHE TECHNIQUE montre que l'ouvrage :

1) traduit de façon magistrale le déroulement de la démarche cohérente suivie par les Gouvernements successifs durant ces quinze dernières années en vue d'élaborer ce cadre législatif et réglementaire qui exprime donc l'assise de la doctrine de l'Etat en matière d'instauration de la transparence, de la concurrence loyale et de prévention et lutte contre la corruption, le conflit et la prise illégale d'intérêt et autre octroi d'avantages dits injustifiés dans le domaine des 'marchés publics' ;

2) qu'il traite de tous les sujets collatéraux nécessaires à la bonne compréhension et application de cette doctrine en intégrant notamment des notions fondamentales sans lesquelles sa pratique perdrait son sens telles que : le droit des marchés publics, le droit public national et international, le droit privé national et international, les litiges internationaux, la référence à la convention de Vienne (1980), etc.

3) que sa conception s'est attachée à donner une grille de lecture de son contenu à portée universelle accessible à toute personne physique ou morale, nationale ou étrangère, concernée par les 'marchés publics' dans leur définition actualisée contemporaine, sachant que celle-ci fait l'objet en introduction d'une 'PRESENTATION ACTUALISEE DES 'MARCHES PUBLICS' (150 pages), et ce à fin 2015 en incluant en particulier le décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'application de ses dispositions entrées en vigueur le 20 décembre 2015.

Cet ouvrage de 1000 pages, comportant en plus de l'introduction précédemment mentionnée, 6 livres thématiques scindés en 2 TOMES, s'avère être le vecteur privilégié pour faire connaître la démarche susmentionnée des Pouvoirs publics d'une façon générale, et aux opérateurs du domaine quelque soit leur statut ou la nature de leur intervention, d'une manière particulière, en explicitant clairement et lisiblement toutes les conditions et modalités de la mise en œuvre qui permet d'assurer son succès.

Pour ces derniers, il constitue un outil professionnel de référence prodigieux qui par les données et connaissances encyclopédiques dispensées en étant appuyées sur sa documentation exhaustive se destine à pourvoir des services fiables aux opérateurs économiques nationaux et étrangers notamment dans les buts de leur permettre, c'est selon :

- \* la préparation efficace de leurs soumissions ;
- \* la réussite de leurs appels à la concurrence ;
- \* la maîtrise de la gestion et du suivi de l'exécution de leurs marchés et de leurs avenants éventuels ;
- \* la prévention des litiges et autres implications liées aux marchés publics et contrats assimilés tels, qui constituent en l'occurrence la préoccupation de l'heure des Pouvoirs publics.

En tout état de cause, un aperçu édifiant sur le sujet est donné par le contenu de la TABLE GENERALE DES MATIERES.

## L'EPE (Entreprise Publique Economique) ET SES 'PROCEDURES SPECIFIQUES'

Relativement au point précédemment mentionné, il y a lieu de préciser que tenant compte de la particularité de l'EPE concernant l'assujettissement de ses commandes, contrats et marchés à la loi n°06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, l'auteur s'est évertué à leur réserver dans '**L'OUVRAGE D'ACTUALITE**' un traitement pédagogique sur le sujet à trois niveaux :

- d'une manière générale, l'ouvrage inclut pour chaque matière où l'EPE est partie prenante, les développements spécifiques appropriés la concernant ;
- le Chapitre XVIII de la 2<sup>ème</sup> Partie : 'TERMINOLOGIE INTRODUCTIVE AUX APPLICATIONS DES MARCHES PUBLICS' du LIVRE I : 'LES FONDAMENTAUX DES MARCHES PUBLICS' est entièrement dédié à l'analyse détaillée et commentée de la problématique posée aux Pouvoirs publics concernant la prise en charge de l'aspect juridique des contrats et marchés financés par les propres fonds de l'EPE et ceci depuis le décret présidentiel n°08-338 du 26 octobre 2008 jusqu'au plus récent décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015.
- au niveau des applications avancées des marchés publics et contrats, tous les développements du LIVRE IV : 'LES APPLICATIONS GENERALES DES MARCHES PUBLICS' concernent davantage les EPE soit dans le cadre du droit des contrats, soit lorsque celle-ci est en situation de partenaire cocontractant d'un marché public.

Ce traitement spécial était de plus justifié en raison de l'interprétation touchant à l'acceptation de l'expression ' Procédures de passation des marchés selon leurs spécificités'.

A cet égard, il est observable que d'une façon générale, ces procédures penchent plutôt sur la forme des relations opérationnelles entre les intervenants dans le processus de management du marché que sur le fond de leur contenu entraînant un décalage notamment avec les principes et les exigences de la loi n°06-01 en matière de transparence, de séparation des fonctions et d'obligations légales des intervenants ainsi que d'interposition de pare-feux .

En ce sens, les données de '**L'OUVRAGE D'ACTUALITE**' impactent les procédures spécifiques de l'EPE conduisant à une révision de celles-ci et à leur actualisation notamment à la suite d'une part, de certaines simplifications, précisions et améliorations importantes apportées par le décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et d'autre part, du nouvel Art.6 bis introduit par l'ordonnance 15-02 du 23 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-155 du 08 juin 1966 portant code de procédure pénale.

Dans ce contexte, il y a lieu de noter que la campagne de promotion de la souscription à l'acquisition de '**L'OUVRAGE D'ACTUALITE**', s'est évertuée à sensibiliser les EPE par un dossier circonstancié complet qui leur a été adressé soit par porteur soit par courrier postal.

La lettre d'accompagnement de ce dossier contenait notamment les informations susmentionnées en suggérant d'une part, l'actualisation des procédures et d'autre part, le pourvoi par un exemplaire de l'ouvrage de toutes les fonctions de l'entreprise ayant un rôle majeur dans le management des commandes, contrats et marchés en l'occurrence le dirigeant, le juriste, le financier, le président de la commission des marchés ainsi que les pilotes ou responsables de la conduite des projets de marchés qui devraient avoir un égal niveau de connaissances en la matière.

Le but étant de permettre d'optimiser le partage des informations et l'exploitation des données contenues dans '**L'OUVRAGE D'ACTUALITE**'.